

[Text]

The reason I ask is that every year I shoot them off out at our cottage. Now it seems I am likely to be charged with an offence.

Senator Beaudoin: Shame, senator.

Senator Buchanan: I have been doing it for years, and now I am about to be stopped. If I vote for this bill, I cannot do it any more.

Senator Beaudoin: You raised a very interesting point. I remember when I was a young lawyer in the Department of Justice, I gave a opinion on the Explosives Act, and I suggested that it comes under the criminal power. But, of course, as Mr. McCulloch says, it goes pretty far with fire — how do you call it?

Senator Buchanan: Firecrackers.

Senator Beaudoin: Firecrackers. However, I still think that it may be based on the criminal law power of the federal authority, because it is health that is involved, and it has been accepted that things dangerous to health may be dealt with by the federal Parliament under the criminal law power of section 91 head 27. I have no problem with that.

However, I have not seen an opinion from the Department of Justice on this subject for many years. I take it that they have considered that it is criminal law, peace order and good government.

Ms Fortin: I have seen a written opinion.

Senator Beaudoin: You have?

Ms Fortin: I have only seen one.

Senator Beaudoin: Recently?

Ms Fortin: I have seen it recently, but it is an opinion that dates back at least 10 years, I would say.

Senator Beaudoin: Yes. The problem before us is not, perhaps, so much a question of criminal law as a question of the Charter, the warrant, et cetera. On the whole, however, with respect to firecrackers, if I am not mistaken, the famous professor of law, Frank Scott, lost an eye when he was a boy using firecrackers. Therefore, it may be really dangerous to life and limb.

The Chairman: Is there any further comment from any of our members or our witnesses on that?

Mr. McCulloch: I have nothing else to say.

[Traduction]

Si je pose la question, c'est parce que chaque année j'en tire un certain nombre dans mon chalet. Voilà que maintenant je risque d'être accusé d'une infraction.

Le sénateur Beaudoin: Vous devriez avoir honte, sénateur.

Le sénateur Buchanan: Je le fais depuis des années, et désormais on va m'en empêcher. Si je vote en faveur de ce projet de loi, je ne pourrai plus le faire.

Le sénateur Beaudoin: Vous soulevez un point très intéressant. Alors que j'étais un jeune avocat au ministère de la Justice, je me souviens que j'ai eu à donner mon avis au sujet de la Loi sur les explosifs, et j'avais indiqué que cette loi relevait des pouvoirs conférés en matière pénale. Mais, évidemment, selon ce que me dit M. McCulloch, on va un peu loin avec les pétards — comment les appelez-vous en anglais?

Le sénateur Buchanan: Firecrackers.

Le sénateur Beaudoin: Firecrackers. Je continue toutefois à penser que l'on peut se fonder sur le pouvoir conféré au gouvernement fédéral en matière pénale parce que c'est une question de santé qui est en jeu et parce que l'on a accepté que tout ce qui est susceptible d'être dangereux pour la santé peut relever du Parlement fédéral en vertu des compétences que confère à ce dernier le paragraphe 27 de l'article 91 en matière de droit pénal. C'est quelque chose qui me paraît normal.

Cela fait toutefois des années que je n'ai pas vu d'avis juridique à ce sujet émanant du ministère de la Justice. J'en conclus que l'on y a considéré que la question relevait du chef de compétence lié au droit pénal; à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement.

Mme Fortin: J'ai vu un avis par écrit.

Le sénateur Beaudoin: Vraiment?

Mme Fortin: Je n'en ai vu qu'un.

Le sénateur Beaudoin: Récemment?

Mme Fortin: Je l'ai vu récemment, mais je dirais qu'il remonte à 10 ans au moins.

Le sénateur Beaudoin: Très bien. Le problème qui nous est posé n'est peut-être pas tant une question de droit pénal qu'une question liée à la Charte, au mandat, et cetera. De manière générale, toutefois, pour en revenir aux pétards, si je me souviens bien, le célèbre professeur de droit, Frank Scott, a perdu un oeil alors qu'il était enfant et qu'il jouait avec des pétards. C'est donc une chose qui est susceptible d'être très dangereuse.

Le président: Est-ce que les membres du comité ou nos témoins ont quelque chose à ajouter?

M. McCulloch: Je n'ai rien à ajouter.